



# Relevé de décisions

## Commission Départementale Sportive et Règlementaire

**PV N° 01**  
17 Septembre 2024

### Consultation du Procès-Verbal

---

Les procès-Verbaux sont publiés sur Footclubs.

### Examen du dossier

---

#### **Dossier n° 01**

**Match n° 28743925 St-Julien Divatte Fc 3 / Orvault Sports 3 Seniors D2 Masculin groupe A du 08.09.2024**

La Commission décide :

- D'infliger une amende de 16 € pour absence de responsable d'équipe à Orvault Sports

### Examen des Évocations

---

#### **Dossier n° 02**

**Match n° 28743658 Blain Es 2 / St-Vincent Lustvi 1 Seniors D2 Masculin groupe C du 08.09.2024**

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 2 du club de Blain Es pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club de St-Vincent Lustvi suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 110 € à la charge du club de Blain Es

#### **Dossier n° 03**

**Match n° 28744983 St-Sébastien Fc 4 / Petit Mars Fc 2 Seniors D3 Masculin groupe F du 08.09.2024**

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 4 du club de St-Sébastien Fc pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club de Petit Mars Fc suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 110 € à la charge du club de St-Sébastien Fc

### Réserve non confirmée

---

- **Seniors D2M du 08.09.2024 :**  
N° 28743394 St-Joachim St-Malo F. 1 / Montoir Cs 1